

## Cessions foncières : mise à l'enquête publique

**Le rapporteur,**

⇒ présente au conseil municipal les projets de cessions foncières suivantes :

↪ M. et Mme Gicquiaux ont émis le souhait d'acquérir, devant leur domicile, au 1 bis boulevard de la Duchesse Anne, une portion de voirie communale enherbée, d'une surface de 168 m<sup>2</sup> ;

↪ Mme Annick Bazin, a fait la demande d'acquisition d'un délaissé de chemin rural de 40 m<sup>2</sup>, situé au lieu-dit « La Hyptais », entre ses parcelles cadastrées C274 et C275 ;

↪ dans le cadre du projet de la sécurisation de la RD288, il est envisagé de céder une portion d'environ 2 600 m<sup>2</sup> de chemin rural (située au lieu-dit « Les Landelles) et une portion d'environ 4 800 m<sup>2</sup> de voie communale (allant de la RD288 vers le lieu-dit « Le Bas Méhault »).

Ces projets de cessions foncières doivent être soumis à enquête publique préalable au déclassement et à leur aliénation.

**Considérant** les avis favorables émis par la commission mixte « urbanisme et développement durable - voirie, transport et bâtiments » lors de ses réunions du 22 avril 2011 et du 16 juin 2011 et la commission mixte « affaires scolaires, jeunesse - urbanisme et développement durable - voirie, transport et bâtiments » lors de sa réunion du 31 mai 2011 ;

**le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉCIDE :**

conformément à la réglementation en vigueur, d'ouvrir les enquêtes publiques préalables au déclassement et à l'aliénation de ces portions de voiries communales et chemins ruraux ;

**AUTORISE :**

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°20/23 du conseil municipal de Pacé du 28 mars 2011, intitulée : cession d'une portion de délaissé de chemin rural au lieu-dit « La Hyptais » : commune de Pacé/Mme Bazin.

**VOTE : à l'unanimité**